

## DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

<b>Titre de la DDP</b> Examen externe de l'Initiative Think tank	<b>N° de la DDP</b> 14150010
<b>Date d'émission</b> Le jeudi 31 juillet 2014	<b>Date et heure de clôture</b> Le lundi 22 septembre 2014 à 11 h, heure avancée de l'Est (HAE)
<b>Division contractante</b> Gestion des approvisionnements <i>Nom</i> : Lindsay Empey (autorité contractante) <i>Titre</i> : agente d'approvisionnement <i>Courriel</i> : <a href="mailto:lempey@crdi.ca">lempey@crdi.ca</a>  (N° de téléphone : 1 613-696-2150 N° de télécopieur : 613-563-9463 <b>Adresse municipale</b> : 150, rue Kent, complexe Constitution Square, tour III, Ottawa, Ontario, K1P 0B2, Canada <b>Adresse postale</b> : CP 8500, Ottawa, Ontario, K1G 3H9, Canada)	<b>Division à l'origine de la demande</b> Initiative Think tank (ITT)

**Table des matières**

<b>PARTIE 1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1.1 À PROPOS DU CRDI.....	4
1.2 OBJET DE LA DDP.....	4
1.3 DOCUMENTS POUR LA DDP .....	4
1.4 DATES CIBLES.....	4
<b>PARTIE 2. CONDITIONS.....</b>	<b>5</b>
2.1 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS .....	5
2.2 DATE DE CLÔTURE.....	5
2.3 DIRECTIVES SUR LA PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION.....	5
2.4 PROPOSITIONS MULTIPLES .....	6
2.5 DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE .....	6
2.6 LOIS EN VIGUEUR .....	6
2.7 CONFLIT D'INTÉRÊTS .....	6
2.8 DROITS DU CRDI .....	6
2.9 CONTRAT CONCLU PAR SUITE DE LA DDP.....	7
<b>PARTIE 3. ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....</b>	<b>8</b>
3.1 Contexte .....	8
3.2 Portée, but et objectifs de l'examen.....	9
3.3 Méthodologie.....	14
3.4 Gouvernance, rôles et responsabilités relatifs à l'examen.....	16
3.5 Normes et éthique en matière d'examen.....	17
3.6 Calendrier et produits livrables.....	18
3.7 Durée du contrat conclu par suite de la DDP.....	19
3.8 Lieu des travaux et déplacements .....	19
<b>PARTIE 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>20</b>
4.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS.....	20
4.2 TABLEAU D'ÉVALUATION .....	20
4.3 CAPACITÉ FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE .....	21
4.4 CHOIX D'UN SOUMISSIONNAIRE.....	21

<b>PARTIE 5. PRÉSENTATION .....</b>	<b>22</b>
5.1 GÉNÉRALITÉS .....	22
5.2 LANGUES OFFICIELLES .....	22
5.3 STRUCTURE DE LA PROPOSITION .....	22
5.3.1 LETTRE DE PRÉSENTATION .....	22
5.3.2 TABLE DES MATIÈRES .....	22
PARTIE 6. CRITÈRES D'ÉVALUATION (EXIGENCES TECHNIQUES) .....	23
PARTIE 7. PROPOSITION FINANCIÈRE .....	26

## PARTIE 1. INTRODUCTION

La partie 1 a pour objet de fournir des renseignements généraux au sujet du Centre de recherches pour le développement international (« CRDI ») et de la présente DDP.

### 1.1 À PROPOS DU CRDI

Le CRDI est une société d'État canadienne qui a vu le jour en vertu d'une loi que le Parlement a adoptée en 1970.

Le CRDI a été créé afin d'aider les pays en développement à trouver des solutions à leurs problèmes. Il a pour mission d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches dans les régions en développement et il veille à la mise en application des nouvelles connaissances produites en vue du progrès économique et social de ces régions. Le CRDI cherche à réduire la pauvreté, à améliorer la santé, à soutenir l'innovation et à protéger l'environnement dans les pays en développement.

Le CRDI emploie environ 400 personnes, à son siège à Ottawa, en Ontario, au Canada, et dans ses bureaux régionaux situés un peu partout dans le monde. Renseignements : [www.crdi.ca](http://www.crdi.ca).

### 1.2 OBJET DE LA DDP

Le CRDI sollicite des propositions pour la réalisation d'un examen de la seconde phase d'activités de l'Initiative Think tank sur une période de quatre ans et demi par une équipe indépendante. Cet examen fournira des observations périodiques, opportunes et exploitables qui faciliteront la gestion adaptative de l'Initiative et des connaissances rigoureusement documentées et validées au sujet du programme. Les exigences y afférentes sont décrites dans l'Énoncé des travaux (« Services »), à la partie 3.

### 1.3 DOCUMENTS POUR LA DDP

Les documents énumérés ci-après font partie de la présente DDP et y sont intégrés par renvoi :

- la présente DDP;
- l'annexe **A** – Cadre des résultats;
- l'annexe **B** – Modèles d'échantillon des données.
- l'annexe **C** – Modalités et conditions générales du contrat

### 1.4 DATES CIBLES

Voici un calendrier qui résume les étapes clés du processus de DDP. Le CRDI se réserve le droit de changer ces dates, et ces dernières ne peuvent devenir une condition d'un contrat que pourraient conclure le CRDI et le soumissionnaire retenu.

Activité	Date
Émission de la DDP	Le 31 juillet 2014
Demandes de renseignements	Le 14 août 2014
Date de clôture	Le 22 septembre 2014
Évaluation, sélection et avis au soumissionnaire retenu	Septembre/Octobre 2014
Établissement du contrat avec le soumissionnaire retenu	Novembre 2014

## **PARTIE 2. CONDITIONS**

La partie 2 a pour objet d'informer les soumissionnaires des procédures et règles du CRDI afférentes au processus de DDP.

### **2.1 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

La personne détenant le pouvoir de conclure des marchés chargée de tout ce qui a trait à cette DDP est mentionnée à la page 1.

Aucune question verbale ni demande d'éclaircissements verbale ne sera acceptée.

Le soumissionnaire doit, autant que possible, regrouper ses questions et demandes d'éclaircissements et **les soumettre par courriel à la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés au plus tard le jeudi 14 août 2014 à 11 h, heure avancée de l'Est**, de manière à recevoir une réponse avant la date de clôture.

La personne détenant le pouvoir de conclure des marchés fournira simultanément à tous les soumissionnaires tous les renseignements relatifs aux demandes importantes reçues de même que les réponses à ces demandes, sans toutefois en mentionner la provenance.

S'il devient nécessaire de réviser une partie quelconque de la DDP à la suite d'une demande de renseignements ou pour toute autre raison, une **modification** à la DDP sera fournie.

Tous les avis seront fournis par le truchement du **site achatsetventes.gc.ca**.

### **2.2 DATE DE CLÔTURE**

Le CRDI acceptera les propositions jusqu'à la date et à l'heure de clôture précisées à la page 1.

**Remarque importante :** les propositions reçues après la date de clôture seront rejetées. Aucune modification ne sera prise en compte une fois la proposition reçue par le CRDI.

### **2.3 DIRECTIVES SUR LA PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION**

La proposition transmise en réponse à la présente DDP doit être structurée et présentée conformément aux directives énoncées ci-dessous.

#### **2.3.1 Mode d'envoi**

Il est préférable de transmettre sa proposition par **courriel**, en format **Word** ou en **PDF**, à la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés nommée à la page 1. Dans le champ *Objet*, le soumissionnaire doit inscrire « **DDP n° 14150010, Examen externe de l'Initiative Think tank** ».

**Important :** La transmission des courriels accompagnés de pièces jointes volumineuses peut être ralentie dans les serveurs entre le logiciel client de courriel et la boîte de réception de la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés. Il incombe au soumissionnaire de veiller à envoyer ses courriels volumineux suffisamment à l'avance pour qu'ils soient reçus au CRDI avant la date et l'heure de clôture. Le soumissionnaire doit utiliser la fonction d'envoi d'un avis de réception électronique ou communiquer avec la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés pour vérifier que le courriel a été reçu.

**Important** : La taille maximale des courriels que le CRDI peut recevoir est de 10 Mo.

### **2.3.2 Nombre d'exemplaires**

L'envoi par courrier électronique doit comporter **deux fichiers** : un pour la proposition technique et un pour la proposition financière.

## **2.4 PROPOSITIONS MULTIPLES**

Le soumissionnaire qui souhaite présenter plus d'une proposition peut le faire, à condition que chacune d'elles soit entièrement distincte des autres et qu'elle soit conforme en elle-même aux directives et modalités de la présente demande de propositions.

## **2.5 DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

La totalité des dépenses et des frais engagés par un soumissionnaire, liés de quelque façon que ce soit à la réponse du soumissionnaire à la DDP, y compris, notamment, relativement à la tenue d'entretiens ou à la préparation d'exposés ou de propositions subséquents et à tout examen, à toute sélection ou à tout retard au cours du processus de la DPP, sont à la charge exclusive du soumissionnaire et ne peuvent aucunement être facturés au CRDI.

## **2.6 LOIS EN VIGUEUR**

La présente DDP est émise conformément aux lois en vigueur dans la province de l'Ontario et au Canada.

## **2.7 CONFLIT D'INTÉRÊTS et INDÉPENDANCE**

En présentant une proposition, le soumissionnaire doit éviter tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel. Il déclarera au CRDI tout conflit d'intérêts de cette nature.

Afin d'assurer l'indépendance de la démarche d'examen adoptée dans le cadre de la seconde phase du programme de l'Initiative Think Tank, les soumissionnaires ne doivent pas avoir reçu de fonds du programme et ne doivent pas être en négociation avec le programme en vue de projets ou de contrats de services à venir.

Advenant que tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ne puisse être résolu à la satisfaction du CRDI, le CRDI pourra immédiatement rejeter la proposition du soumissionnaire et, s'il y a lieu, résilier le contrat conclu par suite de la DDP.

## **2.8 DROITS DU CRDI**

Aucune proposition présentée n'entraînera ni ne constituera une entente ayant force exécutoire. La proposition servira uniquement de fondement aux négociations qui, si elles se déroulent à la satisfaction des parties, donneront lieu à la conclusion d'un contrat.

Sans limiter la portée de tout autre droit qu'il se réserve en vertu de la présente DDP, le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion,

a. d'annuler la DDP à tout moment sans attribution de contrat, et sans engager quelque responsabilité que ce soit envers quelque soumissionnaire que ce soit; d'en émettre une nouvelle par la suite ou de ne prendre absolument aucune mesure;

- b. de rejeter toute proposition qui ne satisfait pas, pour quelque raison que ce soit, aux exigences établies par la présente DDP;
- c. durant le cours de l'évaluation des propositions, de demander des précisions ou de vérifier une partie ou l'ensemble de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente DDP soit en personne, par téléphone ou par communication électronique, y compris en communiquant avec le soumissionnaire, et les personnes-ressources et sous-traitants nommés dans la proposition;
- d. de rejeter une proposition présentée par un soumissionnaire qui est sujet à des sanctions économiques imposées par le gouvernement du Canada;
- e. de rejeter une proposition présentée par un soumissionnaire qui n'a pas le droit de percevoir des prestations sous quelque forme que ce soit aux termes de la *Loi antiterroriste* (LAT) du Canada de 2001, ch. 41, notamment les dispositions du Code criminel du Canada L.R.C. 1985, ch. C-46 (« Le Code ») mises en application par la LAT, à savoir la partie II.1 du Code;
- f. d'engager avec le ou les soumissionnaires retenus des négociations sur un aspect ou sur l'ensemble des aspects de leur proposition ou sur le contrat conclu par suite de la DDP;
- g. d'accepter, en tout ou en partie, l'une quelconque des propositions ou l'ensemble des propositions, n'étant pas tenu d'accepter la proposition la plus basse;
- h. d'engager des négociations avec les soumissionnaires qui ont obtenu à égalité le nombre de points le plus élevé et de n'attribuer le contrat qu'à l'un des soumissionnaires;
- i. d'attribuer un ou plusieurs contrats pour chaque volet des services.

## **2.9 CONTRAT CONCLU PAR SUITE DE LA DDP**

LE CRDI n'est pas tenu de conclure un contrat avec un quelconque soumissionnaire. Toutefois, dans le cas d'une négociation de contrat fructueuse, le contrat (« Contrat ») résultant de la présente DDP sera préparé par le CRDI et énoncera les conditions générales types du CRDI prévues à l'annexe C.

## **PARTIE 3. ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Cette partie contient l'information dont les soumissionnaires ont besoin pour préparer leur proposition. L'Énoncé des travaux fournit une description complète des tâches à exécuter, des résultats à atteindre et des biens à livrer.

### **3.1 Contexte**

L'Initiative Think tank (ITT ou l'Initiative) est une initiative d'envergure menée en collaboration par la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). L'ITT se veut un investissement à long terme échelonné sur dix ans, et sa première phase de cinq ans vient de s'achever. La seconde phase, qui se terminera en mars 2019, est sur le point de démarrer. Le budget global de la première phase s'est élevé à 113 millions CAD, et le financement de la seconde phase devrait être du même ordre. L'Initiative est mise en oeuvre par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

La conception de l'Initiative s'appuie sur l'idée que les politiques publiques sont plus efficaces lorsqu'elles sont conçues et mises en oeuvre par les intervenants locaux. En l'absence de données et d'analyses produites à l'échelle locale, les politiques publiques sont souvent déconnectées de la réalité. Toutefois, il est rare que les établissements voués à la recherche sur les politiques des pays en développement reçoivent le type de financement souple à long terme dont ils ont besoin pour recruter du personnel qualifié, élaborer un programme de recherche solide et mettre au point des plans d'avenir. Par conséquent, la plupart de ces établissements mènent avant tout des recherches visant à répondre à des attentes extérieures au lieu d'établir un programme de recherche à long terme qui donnerait suite à des besoins et priorités déterminés à l'échelle locale.

La seconde phase de l'ITT a pour objectif de continuer à renforcer un groupe restreint d'organismes indépendants voués à la recherche sur les politiques ou des groupes de réflexion ou « think tanks » établis dans des pays en développement pour fournir des travaux de recherche objectifs et de grande qualité. Ces derniers éclaireront les politiques sociales et économiques contribuant au développement de sociétés plus prospères et plus équitables et influenceront sur leur élaboration. La théorie du changement qui sous-tend l'initiative est fondée sur la conviction que le fait de fournir aux organismes voués à la recherche sur les politiques le soutien financier et technique dont ils ont besoin pour améliorer la qualité de leurs recherches et leur rendement organisationnel leur permettra de jouer un rôle plus efficace dans les débats politiques, et ce, en fournissant aux responsables des politiques et à d'autres intervenants les données probantes objectives nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques sociales et économiques judicieuses. L'Initiative Think tank est une initiative mondiale complexe qui vise à renforcer un ensemble diversifié de groupes de réflexion en offrant à la fois un soutien financier à long terme et une assistance technique soutenue. Environ 60 % du budget de la seconde phase sera alloué aux établissements retenus à titre de soutien financier de base. Il est prévu que ce soutien permettra de renforcer le rôle de ces établissements en tant qu'acteurs crédibles en matière de développement dans leur pays.

À la suite d'un processus de sélection et d'évaluation rigoureux sous forme de concours lancé à l'intention des organismes oeuvrant à la recherche sur les politiques qui ont obtenu un financement de

l'ITT dans le cadre de la première phase, 43 établissements bénéficiaires ont été retenus, dont 18 en Afrique, 11 en Amérique latine et 14 en Asie du Sud, et invités à participer à la seconde phase (d'octobre 2014 à mars 2019).

En juin 2013, on a achevé un examen de la première phase de l'ITT; celui-ci comportait une revue de la formule et de la conception de l'initiative, de sa mise en oeuvre et des progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats et incidences intermédiaires. Cet examen a par ailleurs permis de formuler des suggestions en vue d'améliorer la conception de la seconde phase de l'ITT. Pour obtenir de plus amples détails sur les résultats de l'examen et les recommandations qui en ont découlé, consultez le [rapport complet](#) (en anglais) ou le [blogue sommaire de l'ITT](#) (en anglais).

Pour en savoir davantage sur l'Initiative Think tank, consultez le site Web officiel de l'initiative au [www.thinktankinitiative.org/fr](http://www.thinktankinitiative.org/fr).

### **3.2 Portée, but et objectifs de l'examen**

La démarche d'examen globale adoptée dans le cadre de la seconde phase assure un équilibre entre la reddition de comptes et l'apprentissage. La mise en évidence des enseignements tirés de la mise en oeuvre de l'initiative permettra d'émettre des observations périodiques qui orienteront la gestion et la prise de décisions relatives au programme.

Conformément à la théorie du changement sous-jacente à l'ITT et à son cadre des résultats<sup>1</sup>, l'examen a pour objectif général d'examiner la relation entre la prestation de soutien au moyen de l'ITT et le renforcement des think tanks, ainsi que la relation entre des think tanks solides et des changements au chapitre des politiques sociales et économiques.

Objectifs principaux

**1) Mesurer/Décrire les progrès**

Examiner l'impact et les incidences de l'Initiative Think tank, si des données probantes le permettent. L'examen abordera les aspects clés suivants : i) l'apport de l'ITT aux progrès réalisés par les bénéficiaires par rapport à leurs propres données de référence; ii) l'analyse comparative de chacun des bénéficiaires par rapport au profil moyen de leur cohorte par taille, expérience, mission, axe de recherche, pays ou région ou autre critère constituant un facteur de réussite déterminant; iii) l'impact et les incidences de l'initiative.

**2) Évaluer la mise en oeuvre**

Assurer le suivi de la mise en oeuvre permettra d'obtenir des renseignements et de générer des constats pratiques et utiles pour faire avancer l'Initiative Think tank. L'information et les constatations découlant de l'examen viendront compléter le suivi des progrès réalisés et les éclairages obtenus grâce au mécanisme de suivi prévu au sein de l'initiative. Elles permettront en outre à l'ITT d'apporter des améliorations concrètes au programme à des moments précis durant la mise en oeuvre de cette phase.

**3) Favoriser l'apprentissage**

Constituer une source d'apprentissage publique devant être mise à la disposition d'un vaste

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe A : Cadre des résultats de la seconde phase de l'ITT

éventail d'organismes oeuvrant à la recherche sur les politiques et d'intervenants intéressés sur les stratégies à adopter pour mettre sur pied et gérer des think tanks viables et prospères.

L'on s'attend à ce que l'examen, qui couvrira une période de quatre ans et demi, fournisse des observations indépendantes, périodiques, opportunes et exploitables permettant ainsi une gestion adaptative de l'ITT, ainsi que des connaissances rigoureusement documentées et validées sur l'initiative. L'examen combinera donc des démarches formative et sommative. Les constatations et extraits préliminaires de l'examen sont censés être présentés de manière à enrichir l'apprentissage lié aux grandes activités et aux prises de décision de l'ITT. Compte tenu du fait que l'examen d'un programme de cette nature appelle l'application réfléchie de plusieurs démarches et méthodologies, les examinateurs devront recourir à divers outils d'évaluation et d'apprentissage, notamment une rétroaction en temps réel découlant de cycles d'apprentissage rapides et des études d'évaluation à long terme portant sur la reddition de comptes et l'apprentissage de haut niveau.

### **Utilisateurs ciblés**

#### Principaux utilisateurs

- Membres du personnel de programme de l'ITT
- Établissements subventionnés par l'ITT en qualité de partenaires d'apprentissage
- Membres du Comité de direction de l'ITT

#### Autres publics cibles

- Autres établissements oeuvrant à la recherche sur les politiques, mais ne recevant pas de financement de l'ITT
- Membres de la communauté internationale des bailleurs de fonds
- Autres intervenants de la sphère du développement s'intéressant à l'offre de recherches pertinentes au regard des politiques

### **Questions d'examen principales**

Cet examen porte sur quatre questions principales fondées sur les trois objectifs de l'examen :

Q.1 : En quoi l'ITT fournit-elle ou non un appui en vue de favoriser des think tanks plus solides et plus viables ?

Q.2 : Dans la mesure où des données probantes montrent que le soutien de l'ITT contribue au renforcement et à la viabilité des think tanks, comment parvient-on à ce résultat ? Dans la mesure où des données probantes montrent le contraire, quelles raisons expliquent que l'ITT ne soit pas parvenue à contribuer au renforcement et à la viabilité des think tanks ?

Q.3 : Dans quelle mesure des think tanks plus solides et plus viables entraînent-ils des changements au chapitre des politiques et des pratiques ?

Q.4 : Dans la mesure où des données probantes montrent que des think tanks solides et viables peuvent impulser des changements sur le plan des politiques et des pratiques, comment parvient-on à ce résultat ? S'il n'existe pas de données montrant que des think tanks solides et viables entraînent des changements au chapitre des politiques et des pratiques, pourquoi en est-il ainsi ?

Lorsque c'est possible, et conformément au cadre des résultats de l'ITT (annexe A), les questions d'examen devraient clairement aborder les trois piliers de l'ITT, à savoir : la qualité de la recherche, le rendement organisationnel et l'interaction avec le milieu des politiques, et être liées aux modalités du

programme de l'ITT<sup>2</sup> notamment, le financement de base, le soutien consultatif de l'administrateur de programme de l'ITT, les fonds de contrepartie et les ateliers et activités d'apprentissage et d'échange.

Le tableau suivant fournit plus de détails sur les quatre questions d'examen principales. Il montre comment ces questions cadrent avec les objectifs de l'examen et fournit des sous-questions à creuser ainsi que des méthodes et des sources de données possibles. Les soumissionnaires sont invités à réfléchir à ces questions et à proposer des démarches créatives ou novatrices permettant d'y répondre, ce qui, nous en convenons, ne sera pas tâche facile.

Tout au long de la seconde phase, l'ITT modifiera délibérément ses modalités de programme et ses démarches d'apprentissage pour différents sous-ensembles de sa cohorte de bénéficiaires. L'objectif : déterminer quelles interventions fonctionnent le mieux, pour quels types de think tanks et dans quelles conditions.

Question d'examen principale	Objectif	Exemples de sous-question	Méthodes et sources de données possibles
Q.1 : En quoi l'ITT fournit-elle ou non un appui en vue de favoriser des think tanks plus solides et plus viables ?	Mesurer/Décrire les progrès  Qu'est-ce qui a changé ?	1. Quelle est l'ampleur des changements observés chez les bénéficiaires de l'ITT en ce qui concerne : la qualité de la recherche, le rendement organisationnel (plus particulièrement, la viabilité financière) et l'interaction avec le milieu des politiques, en comparaison avec les données de référence de la première année de la seconde phase de l'ITT ? <sup>3</sup>  2. Quelle est l'ampleur des changements observés chez les bénéficiaires de l'ITT en ce qui concerne le recrutement de chercheuses et la recherche axée sur les sexospécificités ?	Questionnaire de suivi/Rapports techniques annuels/Rapports de suivi de projets/Rapports de voyage des administrateurs de programme de l'ITT
	Évaluer la mise en oeuvre  Comment les changements sont-ils survenus ?	1. Dans quelle mesure chacune des modalités de programme de l'ITT s'est-elle avérée utile et pertinente au regard de l'amélioration du rendement des think tanks, conformément	Voir la technique d'échantillonnage dans la partie consacrée à la méthodologie  Multiples études de cas

<sup>2</sup> Les modalités figurant au tableau sont celles utilisées par l'ITT; les examinateurs pourront déterminer d'autres modalités et les ajouter s'ils le jugent nécessaire.

<sup>3</sup> Les examinateurs s'appuieront sur l'examen externe de la première phase de l'ITT.

Question d'examen principale	Objectif	Exemples de sous-question	Méthodes et sources de données possibles
<p>Q.2 : Dans la mesure où des données probantes montrent que le soutien de l'ITT contribue au renforcement et à la viabilité des think tanks, comment parvient-on à ce résultat ? Dans la mesure où des données probantes montrent le contraire, quelles raisons expliquent que l'ITT ne soit pas parvenue à contribuer au renforcement et à la viabilité des think tanks ?</p>		<p>aux trois piliers, et comment pourrait-on les améliorer ?</p> <p>2. Dans quelle mesure la conception et la mise en oeuvre de chaque modalité de l'ITT soutiennent-elles efficacement l'amélioration du rendement conformément aux trois piliers et quelles améliorations pourraient être suggérées ?</p> <p>3. Dans quelle mesure chaque modalité s'est-elle avérée efficace en ce qui a trait au rendement des think tanks conformément à chacun des trois piliers de l'ITT ?</p>	<p>Démarches d'évaluation des impacts de la recherche</p>
	<p>Faciliter l'apprentissage</p> <p>Qu'a-t-on appris ?</p>	<p>4. Quels enseignements a-t-on tirés des mécanismes utilisés (descriptions, cartes causales, etc.) pour assurer le suivi du rendement pour chaque modalité, conformément aux trois piliers de l'ITT ?</p> <p>5. Comment le financement de base de l'ITT contribue-t-il ou non au renforcement des think tanks et comment ce financement se compare-t-il à d'autres mécanismes de financement ?</p> <p>6. De quelles manières l'ITT a-t-elle aidé ou non les bénéficiaires à surmonter les difficultés d'ordre opérationnel ou contextuel ?</p> <p>7. De quelles manières l'ITT favorise-t-elle ou non la viabilité organisationnelle et financière ?</p> <p>8. Dans quelle mesure l'ITT a-t-elle fait part des connaissances qu'elle a acquises sur les stratégies à adopter pour mettre sur pied et gérer des</p>	<p>Questionnaire de suivi/Rapports techniques annuels/Entrevues réalisées auprès d'intervenants/Enquêtes menées auprès des bénéficiaires</p> <p>Bénéficiaires de l'ITT c. non-bénéficiaires Avant l'ITT c. après l'ITT</p> <p>Multiplés études de cas</p> <p>Démarches d'évaluation des impacts de la recherche</p>

Question d'examen principale	Objectif	Exemples de sous-question	Méthodes et sources de données possibles
		think tanks viables et prospères à un large éventail d'intervenants, et comment pourrait-elle mieux le faire ?	
Q.3 : Dans quelle mesure des think tanks plus solides et plus viables entraînent-ils des changements au chapitre des politiques et des pratiques ?	Mesurer/Décrire les progrès  Qu'est-ce qui a changé ?  Quels sont les impacts notables ?	1. Chez les think tanks bénéficiaires de l'échantillon, quelle proportion des travaux réalisés a atteint le niveau de changement visé par le think tank ?  2. Selon les récits de la collection <i>L'exercice d'une influence</i> rapportés par chaque think tank, quels modèles se dégagent en ce qui concerne la manière dont les think tanks exercent leur influence ? Par exemple : En général, les think tanks semblent-ils être les mieux placés pour améliorer les politiques existantes, dicter une nouvelle orientation en matière de politiques (notamment en ce qui concerne les sexospécificités) ou désapprouver des mauvaises idées de politiques ?	Échantillonnage raisonné ou aléatoire <sup>4</sup>  Les récits annuels de la collection <i>L'exercice d'une influence</i> rapportés dans les rapports techniques annuels, l'étude longitudinale de la collection <i>L'exercice d'une influence</i> durant la seconde phase.  Multiples études de cas  Démarches d'évaluation des impacts de la recherche  Validation des résultats auprès d'intervenants externes
Q.4 : Dans la mesure où des données probantes montrent que des think tanks solides et viables peuvent impulser des changements sur le plan des politiques et des pratiques, comment parvient-on à ce résultat ? S'il	Faciliter l'apprentissage  Qu'a-t-on appris ?  Quels sont les impacts notables ?	1. De quelles manières et au moyen de quels mécanismes les think tanks améliorent-ils les occasions d'entraîner plus efficacement les changements attendus ?  2. Selon l'analyse tirée de la Q3.1 portant sur les réussites des think tanks, quelles caractéristiques clés des think tanks (transition à la direction, expérience, taille, etc.) se sont avérées utiles à l'obtention des changements visés ou attendus, et quelles sont les	Questionnaire de suivi/Rapports techniques annuels/Rapports de suivi de projets/Rapports de voyage  Multiples études de cas

<sup>4</sup> Voir le cadre d'échantillonnage ci-dessous

Question d'examen principale	Objectif	Exemples de sous-question	Méthodes et sources de données possibles
n'existe pas de données montrant que des think tanks solides et viables entraînent des changements au chapitre des politiques et des pratiques, pourquoi en est-il ainsi ?		caractéristiques qui ne semblent pas importantes ? 3. Quelles relations existe-t-il entre les caractéristiques clés des think tanks mises en évidence et les réussites en matière d'interaction avec le milieu des politiques ? 4. Quelles sont les difficultés opérationnelles et contextuelles courantes auxquelles les think tanks font face et quels sont les mécanismes (notamment, le recours au soutien de l'ITT) qui ont été utilisés pour surmonter ces défis ?	Démarches d'évaluation des impacts de la recherche  Validation des constatations auprès d'intervenants externes

### 3.3 Méthodologie

Les méthodes et cadres d'examen mixtes utilisés dans le cadre de cet examen devraient faciliter la collecte et l'analyse de données qui répondront aux trois objectifs de l'examen, tout en assurant une rigueur dans le processus et une utilisation optimale des données existantes.

Nous invitons les soumissionnaires à suggérer des approches renouvelées qui, selon eux, permettront de tirer des constatations plus opportunes et plus pertinentes ou exactes. Voici un point de départ pour la conception en fonction chaque objectif :

#### Mesurer/Décrire les progrès

Les examinateurs feront part de leurs constatations préliminaires relatives aux progrès réalisés et mèneront des études d'évaluation à long terme à des fins de reddition de comptes. Leur travail consistera à :

- analyser et suivre les données pour dégager les tendances et les modèles parmi les différents groupes d'établissements bénéficiaires (en se fondant sur un cadre d'échantillonnage);
- examiner et analyser les récits de la collection *L'exercice d'une influence* ainsi que d'autres données probantes relatives à l'influence sur les politiques;
- examiner et analyser les modèles de ressources humaines et financières en ce qui a trait à la viabilité organisationnelle parmi les groupes d'établissements bénéficiaires;
- analyser les résultats des examens par les pairs et des enquêtes auprès du milieu des politiques en ce qui a trait aux processus d'assurance de l'éthique de recherche et de la qualité scientifique, l'examen des publications par des pairs externes, les points de vue des intervenants du milieu des politiques au sujet de la qualité de la recherche et le nombre de publications des think tanks par type;

- analyser l'enquête auprès du milieu des politiques pour évaluer les perceptions des pairs, des praticiens et d'autres intervenants à l'égard de la capacité des think tanks d'éclairer les politiques et d'influer sur elles;
- examiner les efforts documentés visant à favoriser l'utilisation des résultats de recherche ainsi que les formes et l'étendue de la diffusion de ces constatations.

### **Évaluer la mise en oeuvre**

Les examinateurs formuleront des observations sur la mise en oeuvre de l'ITT en :

- examinant le cadre des résultats de la seconde phase de l'ITT, notamment les indicateurs et les objectifs, ainsi que l'ensemble complet des outils de suivi de l'ITT pour s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités de l'examen et soutiennent ces dernières;
- suggérant, au besoin, des ajustements au cadre des résultats de l'ITT<sup>5</sup> et aux mécanismes et processus de surveillance en vue d'harmoniser les démarches de suivi et d'évaluation dans la mesure du possible;
- analysant les données de suivi de l'ITT (rapports techniques annuels, rapports de voyage des administrateurs de programme de l'ITT et questionnaires de suivi) pour vérifier les objectifs de l'évaluation et répondre aux questions de l'examen;
- animant des ateliers périodiques avec l'équipe de l'ITT après la présentation de chaque rapport d'étape afin de formuler des observations et des recommandations visant à renforcer ou à améliorer la mise en oeuvre de l'initiative dans son ensemble.

Tout au long de l'examen, les examinateurs recueilleront des observations sur la mise en oeuvre de l'initiative auprès des établissements bénéficiaires, en particulier sur l'utilité des outils de suivi de l'ITT. Ils feront notamment des suggestions d'améliorations aux outils de suivi et aux méthodes de l'initiative ainsi que des recommandations visant l'amélioration continue de la mise en oeuvre de l'initiative.

### **Favoriser l'apprentissage**

Les examinateurs faciliteront et mettront en place un apprentissage de haut niveau en :

- examinant les publications et les communications de l'ITT destinées à un public plus large et en faisant des observations à des fins d'amélioration;
- analysant le site Web, le bulletin et les publications sur Twitter pour cerner les tendances et les modèles en ce qui a trait aux visiteurs, aux téléchargements et à l'aiguillage;
- se penchant sur les perceptions qu'ont les intervenants clés de l'apport de connaissances de l'ITT et en déterminant les moyens d'accroître le rayonnement du programme;
- analysant les observations recueillis auprès des participants à l'Échange de l'ITT de 2015 et à celui de 2018 ainsi qu'à l'occasion des activités annuelles de l'ITT visant à sensibiliser le public.

---

<sup>5</sup> Le cadre des résultats de l'ITT constituant le fondement de l'accord conclu dans le cadre du partenariat avec les bailleurs de fonds de l'ITT, tout changement devra être soumis à l'approbation du Comité de direction.

## Cadre d'échantillonnage

Si l'on s'attend à ce que l'examen fournisse une vue d'ensemble des think tanks fondée sur les données de suivi et d'évaluation, le cadre d'échantillonnage a quant à lui pour objectif d'orienter la sélection des think tanks aux fins d'un examen du rendement plus approfondi. Bien que l'échantillonnage ne devrait pas être motivé par des considérations régionales, la proposition du soumissionnaire devra toutefois garantir que les échantillons prélevés pour chaque aspect de la méthodologie tiennent compte des différences régionales au sein de la cohorte de l'ITT dans son ensemble. Les examinateurs devront également tenir compte des comparaisons possibles avec des établissements qui ne sont pas financés par l'ITT, le cas échéant. Les caractéristiques institutionnelles notables qui suivent illustrent les types d'échantillons que l'on s'attend à retrouver dans la stratégie d'échantillonnage de l'examen :

- Taille
- Expérience
- Mission
- Évolution (c'est-à-dire : affiliation à des gouvernements)
- Axe de la recherche
- Leadership
- Budget total de l'établissement c. subvention de l'ITT
- Pays, région ou autre critère constituant un facteur de réussite déterminant

## Sources de données

Les examinateurs exploiteront les sources de données disponibles<sup>6</sup> le cas échéant, en vue d'éviter d'imposer un fardeau supplémentaire aux établissements bénéficiaires. Des données additionnelles seront recueillies au besoin au moyen d'entrevues auprès d'intervenants clés, de sondages et de visites sur le terrain, conformément au modèle d'examen.

Exemples de données existantes

- Questionnaires de suivi
- Rapports techniques annuels
- Comptes rendus de visites d'établissement
- Rapports de renforcement des capacités

## 3.4 Gouvernance, rôles et responsabilités relatifs à l'examen

L'examen est commandé et géré par le CRDI, et les examinateurs auront accès à une seule personne-ressource au CRDI, avec laquelle ils pourront communiquer pour toute question ayant trait à l'examen. Le CRDI gère l'examen en collaboration avec un groupe directeur composé de membres du Comité de direction de l'ITT. Le Comité de direction est lui-même composé de représentants de chacun des cinq organismes subventionnaires de l'ITT : la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Department for International Development du Royaume-Uni (DFID), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Chacun des cinq membres du Comité de direction de l'ITT

---

<sup>6</sup> Voir à l'annexe B les modèles d'échantillons de données de la première phase de l'ITT. Ils ne sont fournis qu'à titre d'exemples, car ils seront mis à jour pour la seconde phase de l'ITT.

désignera un représentant au sein du groupe directeur, et un coordonnateur sera nommé. Les représentants du groupe directeur coordonneront les données d'examen obtenues auprès de leur organisme respectif. Le groupe directeur sera chargé :

- d'examiner et d'approuver les plans de travail;
- de participer aux réunions annuelles de planification de l'examen;
- de formuler des observations sur les produits livrables de l'examen et de les approuver, tel qu'il est énoncé ci-dessous à la section 3.6, notamment les rapports d'étape et finals, les présentations et les séries de documents de réflexion;
- de tenir le Comité de direction de l'ITT informé des développements et progrès observés dans le cadre de l'examen.

### **3.5 Normes et éthique en matière d'examen**

Les examinateurs s'assureront que les lignes directrices et normes d'éthique appropriées sont élaborées et respectées pendant la mise en oeuvre de l'examen. On examinera la mesure dans laquelle l'examen démontre que les objectifs ont été atteints en se fondant sur quatre normes reconnues internationalement, à savoir l'utilité, la faisabilité, le bien-fondé et l'exactitude. La Division des politiques, de la stratégie et de l'évaluation du CRDI effectuera une analyse continue du respect des normes et de l'éthique tout au long du processus d'examen.

**3.6 Calendrier et produits livrables**

<b>Jalon</b>	<b>Produit livrable</b>	<b>Échéance</b>	<b>Décision du groupe directeur en matière d'évaluation</b>
Phase préliminaire	Examen du cadre des résultats de l'ITT et des outils de suivi; méthodologie définitive, y compris le cadre d'échantillonnage	D'octobre à décembre 2014	Approbation requise
Achèvement de la conception détaillée de l'examen pour les 18 premiers mois : du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 1 <sup>er</sup> juillet 2016	Proposition du plan de travail, du budget, de l'échéancier et de la composition de l'équipe	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Approbation requise
Rapport comparant les résultats obtenus au cadre des résultats	1 <sup>er</sup> rapport d'étape : mesure des progrès accomplis, observations sur la mise en oeuvre, apprentissage	Le 1 <sup>er</sup> avril 2016	Approbation requise
Atelier avec l'équipe de l'ITT	Présentation des constatations préliminaires au personnel de l'ITT aux fins de la prise de mesures correctives et de l'application des recommandations	Avril/Mai 2016	
Planification pour les 18 mois suivants : du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 à décembre 2017.	Proposition du plan de travail, du budget, de l'échéancier et de la composition de l'équipe	Le 15 mai 2016	Approbation requise
Rapport comparant les résultats obtenus au cadre des résultats	2 <sup>e</sup> rapport d'étape : mesure des progrès accomplis, observations sur la mise en oeuvre, apprentissage	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	Approbation requise
Atelier avec l'équipe de l'ITT	Présentation des constatations préliminaires au personnel de l'ITT aux fins de la prise de mesures correctives et de	Octobre/Novembre 2017	

	l'application des recommandations		
Planification pour les 18 mois suivants : du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 30 mars 2019	Proposition du plan de travail, du budget, de l'échéancier et de la composition de l'équipe	Le 15 novembre 2017	Approbation requise
Rapport comparant les résultats obtenus au cadre des résultats	3 <sup>e</sup> rapport d'étape : mesure des progrès accomplis, observations sur la mise en oeuvre, apprentissage	Le 1 <sup>er</sup> mars 2019	Approbation requise
Fin de l'examen	Rapport final exhaustif; synthèse des constatations principales; séries de cinq blogues sur différentes dimensions de l'apprentissage	Le 30 juin 2019	Approbation requise
Atelier avec le Comité de direction	Présentation d'une synthèse des principales constatations tirées de l'examen	Juillet 2019	

### 3.7 Durée du contrat conclu par suite de la DDP

Le contrat conclu par suite de la DDP devrait durer environ 4 ans et demi (d'octobre 2014 au 30 juin 2019). On *estime* qu'il faudra de 600 à 800 jours pour mener à bien l'examen et que l'évaluateur principal travaillera 25 % du nombre total de jours nécessaires à la réalisation de l'examen.

### 3.8 Lieu des travaux et déplacements

L'on s'attend à ce que les travaux d'examen se déroulent principalement dans les locaux du soumissionnaire.

Des déplacements sont prévus avec le **chargé de projet** du CRDI pour :

- rencontrer des bénéficiaires (jusqu'à quatre visites pendant la période visée par l'examen);
- se rendre à des événements où les bénéficiaires se réunissent, de manière à faciliter les échanges avec les examinateurs (par exemple, le forum sur l'apprentissage de l'ITT de 2015 et celui de 2018);
- visiter les bureaux régionaux afin d'y rencontrer le personnel de l'ITT;
- se rendre à Ottawa (au siège) : une visite initiale de l'équipe d'examen, une visite de l'examineur principal au moment de la présentation de chaque rapport d'étape à des fins de compte rendu et une dernière visite de toute l'équipe complète au moment de la rédaction du rapport final.

## PARTIE 4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

La partie 4 a pour objet de décrire le processus par lequel le comité de sélection du CRDI, qui pourrait être composé de représentants d'un organisme subventionnaire de l'ITT ou plus, évaluera les propositions.

### 4.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront évaluées selon la méthodologie suivante :

#### 4.1.1. Exigences Obligatoires

On examinera d'abord chaque proposition pour déterminer si elle satisfait aux exigences obligatoires (O) énoncées à la partie 6 de la présente DDP. Toute proposition non conforme sera rejetée.

#### 4.1.2. Exigences Cotées

On examinera chaque proposition conforme en fonction des exigences cotées (C), conformément à la partie 6 de la présente DDP.

#### 4.1.3. Proposition financière

On examinera chaque proposition financière de la manière suivante : la proposition financière offrant le prix le plus bas se verra attribuer le pourcentage du nombre total de points attribuables obtenu en divisant le prix total offert par ce soumissionnaire par le prix total le plus bas. Par exemple, le soumissionnaire qui propose le prix total le plus bas (120 \$) obtient 100 % des points ( $120/120 = 100\%$ ); un soumissionnaire qui propose un prix de 150 \$ obtient 80 % des points ( $120/150 = 80\%$ ); un soumissionnaire qui propose un prix de 240 \$ obtient 50 % des points ( $120/240 = 50\%$ ).

#### 4.1.4. Note totale

Une fois le total des points calculé, le CRDI se réserve le droit de sélectionner la meilleure ou les meilleures propositions ayant obtenu le plus grand nombre de points.

### 4.2 TABLEAU D'ÉVALUATION

Le CRDI note les propositions des soumissionnaires conformément à ce qui est expliqué dans les parties qui suivent, qui comprennent une ventilation détaillée de l'évaluation de la proposition technique (parties 6 et 7).

Partie	Description	la note
6	Proposition technique	70
7	Proposition financière	30
	<b>Note totale</b>	<b>100</b>

#### **4.3 CAPACITÉ FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE**

Le CRDI se réserve le droit d'évaluer la capacité financière du soumissionnaire se classant au premier rang. Le CRDI peut demander que ce dernier fournisse une preuve de stabilité financière au moyen de références bancaires, d'états financiers ou de toute autre preuve semblable. Le soumissionnaire se classant au premier rang dispose de 72 heures à partir de la demande du CRDI pour s'exécuter. Tout soumissionnaire qui ne respecte pas cette condition peut voir sa proposition rejetée.

#### **4.4 CHOIX D'UN SOUMISSIONNAIRE**

Comme il est indiqué à la section **2.9**, l'acceptation d'une proposition n'oblige en rien le CRDI à incorporer, en tout ou en partie, la proposition acceptée dans une entente contractuelle; elle signifie plutôt la volonté du CRDI d'amorcer des négociations en vue d'en arriver à une entente contractuelle satisfaisante avec une ou plusieurs parties.

Sans changer l'intention de la présente DDP ni de la proposition du soumissionnaire se classant au premier rang, le CRDI amorcera des pourparlers avec ce dernier en vue d'établir le contrat. Si aucun contrat satisfaisant ne peut être négocié entre le CRDI et le soumissionnaire se classant au premier rang, le CRDI peut mettre fin aux négociations. Dans ce cas, si le CRDI estime que le soumissionnaire arrivé au second rang peut répondre aux exigences, le CRDI poursuivra le processus avec ce soumissionnaire, et ainsi de suite.

Tous les soumissionnaires seront informés du nom du soumissionnaire retenu une fois qu'un contrat aura été signé.

## PARTIE 5. PRÉSENTATION

La proposition transmise en réponse à la présente DDP doit être structurée et présentée conformément aux directives énoncées ci-dessous.

### 5.1 GÉNÉRALITÉS

La proposition doit être présentée sur du papier format lettre (8,5 po sur 11 po). Il faut éviter de présenter une proposition trop détaillée ou volumineuse. La proposition doit avoir au plus 25 pages (à l'exclusion des pièces jointes stipulées).

### 5.2 LANGUES OFFICIELLES

La proposition peut être présentée en français ou en anglais.

### 5.3 STRUCTURE DE LA PROPOSITION

La proposition doit être structurée comme suit; les sections qui suivent fournissent plus de détails.

Fichier	Section	Contenu
1.0	5.3.1	Lettre de présentation
	5.3.2	Table des matières
	6	Proposition technique
2.0	7	Proposition financière

#### 5.3.1 LETTRE DE PRÉSENTATION

Une lettre de présentation d'une page, imprimée sur le papier à en-tête du soumissionnaire, devrait être soumise. Elle devrait contenir

- a. le titre et le numéro de la DDP;
- b. le nom de la personne-ressource chez le soumissionnaire en ce qui concerne la présente DDP, de même que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse courriel;
- c. la **signature** du ou des signataires autorisés du soumissionnaire; cette signature lie le soumissionnaire en ce qui concerne les déclarations faites en réponse à la DDP.

#### 5.3.2 TABLE DES MATIÈRES

Le soumissionnaire devrait fournir une table des matières faisant mention des numéros de page afin de permettre aux membres du comité d'évaluation de s'y retrouver facilement.

## PARTIE 6. CRITÈRES D'ÉVALUATION (EXIGENCES TECHNIQUES)

Dans sa proposition technique, le soumissionnaire doit expliquer et démontrer comment il se propose de répondre aux exigences décrites dans l'Énoncé des travaux et décrire clairement les travaux qu'il se propose de faire afin d'offrir les services demandés au CRDI.

La proposition sera évaluée en fonction des exigences obligatoires (O) et des exigences cotées (C) suivantes. Les propositions ne satisfaisant pas aux exigences obligatoires seront jugées irrecevables.

A	Profil et expérience de l'entreprise	Obligatoire (O)/ cotée (C)	Total des points 15
1	<p><b>Résumé</b> Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un <b>court résumé</b> contenant les renseignements suivants.</p> <p><b>a.</b> Une description de l'entreprise précisant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les champs d'activité et de spécialité du soumissionnaire,</li> <li>• l'emplacement de tous les bureaux (ville et province seulement),</li> <li>• le nombre d'années en affaires,</li> <li>• le nombre d'employés à plein temps,</li> <li>• les détails relatifs à tout contrat de sous-traitance proposé.</li> </ul> <p><b>b.</b> Un résumé des caractéristiques clés qui font la supériorité de l'entreprise du soumissionnaire.</p>	O	s.o.
2	Une déclaration attestant l'indépendance du soumissionnaire à l'égard de l'Initiative Think Tank (ITT) – tel qu'indiqué à la section <b>2.7</b>	O	s.o.
3	Le soumissionnaire doit avoir fourni des services similaires pendant au moins <b>sept années consécutives complètes</b> .	O	s.o.
a)	<p><b>Services similaires – Preuve</b> Afin de prouver qu'il a fourni des services similaires pendant <b>sept années consécutives complètes</b>, le soumissionnaire doit inclure dans sa réponse <b>trois exemples</b> de tels services.</p> <p>Plus précisément, ces exemples devront témoigner d'une expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la gestion et de la coordination d'<b>initiatives mondiales</b> complexes (dans les pays en développement) mobilisant tout un éventail d'intervenants, tels que de multiples bailleurs de fonds, bénéficiaires et intermédiaires,</li> </ul>	C	15

	<ul style="list-style-type: none"> <li>de la collaboration avec les intervenants des programmes dans le cadre d'<b>évaluations</b> complexes, à long terme et regroupant plusieurs sites,</li> <li>de la collecte d'observations et de la méthodologie de suivi,</li> <li>des améliorations apportées à la mise en oeuvre des programmes,</li> <li>de la facilitation et de la mise en place d'un mécanisme de rétroaction de haut niveau.</li> </ul> <p>Pour chaque exemple, il prendra soin de donner les détails suivants :</p> <p><b>a.</b> leur nom et leur adresse (ville et province ou État);</p> <p><b>b.</b> la période de prestation des services, c'est-à-dire, la date de début et la date de fin des services;</p> <p><b>c.</b> la description de l'équipe de sous-traitants ou du personnel et la portée des collaborations antérieures avec les sous-traitants et ressources proposés;</p> <p><b>d.</b> une brève description des services rendus en question.</p>		
4	Le soumissionnaire doit fournir un exemple de rapport d'examen.	O	s.o.

<b>B</b>	<b>Profil et expérience du soumissionnaire</b>	<b>Obligatoire (O)/ cotée (C)</b>	<b>Total des points 20</b>
1	<p><b>Toutes les ressources proposées</b></p> <p>Le soumissionnaire doit indiquer la ressource principale proposée et toutes les autres ressources proposées qui seront nécessaires pour achever la prestation des services (notamment, toutes les relations de sous-traitance qui sont requises) et préciser :</p> <p><b>a.</b> le nom, le titre, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le lieu (ville et pays/état uniquement),</p> <p><b>b.</b> le rôle de chaque membre de l'équipe, la structure de l'équipe et les rapports hiérarchiques entre les membres.</p>	O	s.o.
2	<p><b>Expérience de toutes les ressources proposées – Notices biographiques</b></p> <p>La réponse du soumissionnaire doit démontrer la qualité et le niveau d'expertise de l'équipe proposée en fournissant : la notice biographique (maximum de deux pages) de chaque ressource proposée expliquant en détail son expérience professionnelle pertinente, sa formation, ainsi que ses attestations et certifications professionnelles reconnues.</p> <p>L'équipe devra démontrer :</p>	C	20

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une connaissance approfondie de la conception et des méthodes d'examen des programmes de recherche,</li> <li>• une connaissance et une expérience solides du renforcement des capacités des établissements et du développement organisationnel,</li> <li>• de solides compétences en recherche qualitative et quantitative,</li> <li>• une bonne connaissance et une bonne compréhension des voies d'influence de la recherche et de la meilleure façon dont la recherche peut contribuer aux politiques et aux pratiques,</li> <li>• d'excellentes compétences en analyse, en rédaction de rapports et en communications,</li> <li>• une expertise en gestion des connaissances et en communications, y compris des connaissances en matière d'évaluation de la qualité du matériel de communication en ligne,</li> <li>• une inclusion des hommes et des femmes.</li> </ul>		
3	<b>Langue de travail</b> Réunis, les membres de l'équipe du soumissionnaire doivent maîtriser le français, l'anglais et l'espagnol.	O	s.o.

C	Méthodologie/Démarche/Calendrier	Obligatoire (O)/cotée (C)	Total des points 35
1	Le soumissionnaire doit être disposé à achever les services prévus dans l'Énoncé des travaux au plus tard le 30 juin 2019.	O	s.o.
2	Le soumissionnaire doit avoir <b>une démarche d'examen</b> lui permettant de satisfaire aux exigences énumérées dans la Partie 3 – Énoncé des travaux.	O	s.o.
a)	Compréhension manifeste du travail du CRDI, de l'ITT et des <i>objectifs</i> et des exigences énoncées dans la partie 3 (Énoncé des travaux)	C	5
b)	<i>Méthodologie</i> – Façon dont le soumissionnaire entend procéder pour mener à bien l'examen à l'égard des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte des objectifs de l'examen,</li> <li>• les lignes directrices et normes en matière d'éthique,</li> <li>• les détails du cadre d'échantillonnage,</li> <li>• la collecte, l'échantillonnage et l'analyse des données,</li> <li>• l'établissement d'un calendrier détaillé (y compris pour les déplacements proposés),</li> <li>• le caractère opportun, la pertinence et l'exactitude des constatations,</li> </ul>	C	25

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les processus et les mécanismes de suivi,</li> <li>• un tableau des rôles et responsabilités.</li> </ul>		
c)	<i>Plan de gestion du risque</i> – Décrire tous les imprévus qui pourraient entraver les progrès ou les incidences attendus et suggérer des moyens de les atténuer.	C	5

## PARTIE 7. PROPOSITION FINANCIÈRE

Le soumissionnaire devra présenter une proposition financière, notamment un état des coûts des services. La proposition financière doit être présentée comme suit.

Exigences obligatoires	Total des points 30
<b>a.</b> Le soumissionnaire doit énoncer les hypothèses qui sous-tendent sa proposition financière.	
<b>b.</b> Tous les prix devraient être exprimés en dollars canadiens (CAD). Le montant de la TVH (13 %) doit figurer dans un article distinct. Des explications doivent être fournies si la taxe n'est pas appliquée.	
<p><b>c.</b> Tous les prix doivent inclure une ventilation des frais détaillée relative à la réponse fournie à la partie 3 (Énoncé des travaux), conformément à la section 6.C (Méthodologie/Démarche/Calendrier).</p> <p>Chaque exigence doit s'accompagner d'une échéance proposée ainsi que des tarifs quotidiens offerts par ressource.</p> <p>Les prix devront comprendre tous les éléments qui sont normalement inclus dans la prestation des services proposés, tels que les honoraires professionnels, les décaissements et les frais de soutien généraux.</p> <p>Les frais de déplacement <b>NE</b> doivent <b>PAS</b> être inclus dans les estimations de prix, car le CRDI versera des indemnités journalières préétablies et effectuera l'achat de tous les billets d'avion directement auprès de son agence de voyages désignée.</p> <p>Le CRDI ne sera pas facturé pour le temps de déplacement vers le site des travaux ou en provenance de ce dernier, pour quelque usage que ce soit. Le soumissionnaire retenu assumera entièrement les coûts associés à ces déplacements.</p>	
<b>d.</b> Il incombera au soumissionnaire de proposer un calendrier de facturation. <i>Important</i> : le délai de règlement du CRDI est net dans 30 jours, et le CRDI ne versera aucune avance sur les honoraires.	